



Comité Technique Paritaire de l'INRA du 17 septembre 2008 :

Déclaration liminaire de la CGT-INRA

Madame la Présidente de l'INRA,

Vous avez reçu, de la part de nos collègues de divers centres INRA - Antilles, Avignon-Sophia Antipolis, Bordeaux, Clermont-Theix, Dijon, Jouy, Montpellier-Narbonne, Orléans, Paris, Poitou-Charentes, Tours, Versailles-Grignon - **des motions adoptées par le personnel** vous indiquant les [raisons pour lesquelles ces agents se prononcent contre votre projet](#) de contribution à la mission de Monsieur CHEVASSUS AU LOUIS¹.

Nous nous prononçons contre votre projet de consortium qui aurait la forme juridique d'un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) parce que **nous voulons :**

- **le maintien de l'intégrité et des compétences de l'EPST² INRA et qu'il ne soit pas chapeauté par un EPCS,**
- **le renouvellement de tous les postes libérés par les départs en retraite,**
- **le maintien du soutien de base récurrent comme moyen primordial de fonctionnement des unités,**
- **le maintien du statut de titulaires pour les personnels actuels et pour ceux à recruter (chercheurs, ingénieurs et techniciens),**
- **le rejet des « primes d'excellence »,**
- **l'intégration des agents non titulaires dans les corps actuels des titulaires selon un plan d'intégration négocié,**
- **l'amélioration substantielle du pouvoir d'achat par la revalorisation de la grille indiciaire, et non par des primes « à la tête du client »,**
- **la restauration du débat dans les instances de consultation et de décision de l'INRA.**

Revenons à votre projet de consortium. Il n'est pas anodin et représenterait un **bouleversement radical de l'INRA** puisque votre projet d'EPCS consiste à regrouper sous la même superstructure l'INRA (EPST), le CIRAD (EPIC), Supagro Montpellier et Rennes (EPSCP).

Même si la CGT peut partager certains de vos objectifs sur, par exemple, la sécurité alimentaire et la coopération internationale en particulier entre le Nord et le Sud, l'outil que vous proposez n'est pas en mesure de satisfaire ces objectifs.

Le but essentiel que vous prétendez assigner à ce consortium serait de rendre plus efficaces ou de renforcer des **coopérations déjà existantes** puisque cet EPCS serait l'œuvre d'organismes de recherche et d'établissements d'enseignement

¹ [Lire la lettre de mission](#) de M. Chevassus-au-Louis / [Lire la contribution de l'Inra](#) à la mission « Chevassus » / [En savoir plus](#) sur notre site

² **EPST** : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique / **EPCS** : Etablissement Public de Coopération Scientifique / **EPIC** : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial / **EPSCP** : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel / **PRES** : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur / **RTRA** : Réseau Thématique de Recherche Avancée

supérieur volontaires. Pour ce faire, il faudrait que les membres fondateurs lui abandonnent la plus grande part de leurs prérogatives dans ce domaine, ce qui va à l'encontre du maintien et du respect de leur intégrité.

Même si votre projet ne prévoit pas explicitement la **fusion** rapide des membres fondateurs, le Ministère lui ne l'exclut pas explicitement puisqu'il indique ne pas envisager cette fusion « dans un premier temps ».

Vous présentez votre projet comme la solution pour remédier aux soit disantes « faiblesses de l'enseignement supérieur agronomique ». Dans la mesure où **aucun moyen supplémentaire** ne sera alloué à l'EPCS, il y aura donc partage des moyens existants des membres fondateurs et donc partage de la pénurie, avec, de fait, un **transfert des missions des chercheurs** de l'INRA vers l'enseignement supérieur agronomique telles qu'elles sont proposées dans le [rapport Hoffmann](#), et une **implication accrue des ingénieurs et techniciens auprès des étudiants** des écoles agronomiques.

Parce que résolument tourné vers des objectifs uniquement finalisés, votre projet n'indique nulle part la place et le rôle dévolus aux équipes impliquées essentiellement dans la recherche académique. Vous n'indiquez **rien sur le devenir des équipes actuellement en unités mixtes de recherche** avec le CNRS, l'INSERM ou les universités.

Dans le contexte actuel de réduction du nombre de postes statutaires - 900 au budget 2009 pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur - et plus généralement du nombre de fonctionnaires, le regroupement d'organismes à statuts juridiques différents conduira automatiquement, non pas à la titularisation des agents actuellement précaires des différents organismes mais à la constitution d'une **cohorte de contractuels à durée déterminée (chercheurs, ingénieurs, techniciens)** embauchés par l'EPCS et mis à la disposition des membres fondateurs en tant que de besoin, sans perspective de carrière pour ces agents.

Vous indiquez que votre EPCS répartira les moyens alloués par le gouvernement entre les différents membres fondateurs en vue, selon vous, de les rationaliser et de les mutualiser, mais vous ne fournissez aucunes des clés qui permettront de répartir ces moyens.

Le mode de gouvernance que vous prévoyez, tant sur le plan scientifique que sur la gestion des personnels, **tourne le dos à la démocratie** à laquelle les agents de l'INRA sont attachés et qui subsiste malgré les attaques et les dénigrements auxquels les conseils et les comités de l'INRA actuel sont soumis.

Cette superstructure ne fera que mettre un peu plus de désordre, ne fera qu'accroître le chaos institutionnel et la compétition entre les instances décisionnelles. Vous n'indiquez pas comment s'articuleront les relations entre l'EPCS et les PRES et RTRA auxquels appartiennent déjà les EPSCP que vous convoitez.

*En conséquence, nous proposerons la motion suivante au vote du CTP : « **Le Comité Technique Paritaire réuni le 17 septembre 2008 se prononce contre le projet de consortium présenté par la Direction Générale de l'INRA au titre de sa contribution au rapport de faisabilité que va remettre Monsieur CHEVASSUS AU LOUIS au gouvernement à la fin du mois de septembre.** »*

Votes : Pour : 8 (CGT, CFDT et SUD) – Nppv : 2 (Cftc) – Contre : 10 (Administration).

